



Stage longue durée - arrêt maladie - vacances

Par **thomas**, le **02/09/2009** à **16:40**

Bonjour, rnrnJe suis actuellement en stage dans une grande enseigne française. rnrnDans le cadre de mes études (5ième année) je devais suivre un stage de longue durée. Je suis en stage depuis le mois de mars et devait finir fin septembre mais j'ai été reconduite jusqu'en février 2010. rnrnJe me posais les questions suivantes : rnrn-dans le cadre d'un stage de longue durée quasiment un an a-t-on le droit à des vacances ? rnrnMa convention signée est de 35 h or je fais plutôt 45 h / semaine. Je n'ai eu le droit à aucun RTT depuis le début de mon stage. Est-ce légal ? rnrn- De plus suis-je payée si je suis en arrêt maladie ? J'ai eu une angine pendant deux jours et je n'ai pas été payée. rnrn- De plus lors de ma reconduction de stage j'ai été nommée chef de projet et j'ai de vraies responsabilités pourtant je ne suis payée que 1000 € (indemnité de stage). Est-ce légal ? rnrnJe vous remercie par avance pour vos réponses. rnrnCordialement,